

REPUBLIQUE DU SENEGAL



*Un Peuple, Un But, Une Foi*

**Dialogue interactif 4 : L'eau pour la coopération : coopération transfrontalière et internationale dans le domaine de l'eau, coopération intersectorielle, y compris la coopération scientifique, et place de l'eau dans le Programme 2030 (cibles 6.5 et 6.b associées aux objectifs de développement durable et objectifs 16 et 17)**

**Discours de Monsieur Serigne Mbaye THIAM, Ministre de l'Eau et de l'Assainissement**

*New York, 23 mars 2023*

## **Excellences, Mesdames et Messieurs**

Je suis honoré de co-présider ce Dialogue interactif sur « l'eau pour la coopération », avec le Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires étrangères de la Confédération Suisse, un pays partenaire de longue date du mien.

**Monsieur le Secrétaire d'Etat**, la question de l'eau nous a longtemps unis. Elle nous réunit encore aujourd'hui.

Cela dit, l'eau est à la fois rare et abondante. C'est le paradoxe de cette ressource inégalement répartie entre les régions, les Etats et les peuples. Cette situation pourrait s'aggraver avec les impacts des changements climatiques, la démographie galopante, l'agriculture et l'industrie, grandes consommatrices d'eau.

La compétition pour l'accès à l'eau risque d'être rude dans le futur. Et les conflits liés à l'eau risquent également de s'amplifier.

Ce constat est préoccupant lorsque nous remarquons **un manque de gouvernance autour des cours d'eau, des lacs et des aquifères transfrontières**. Une centaine sur plus des 270 fleuves et lacs transfrontaliers dans le monde ne disposent pas de cadre de coopération. Nous remarquons aussi **le déficit ou la quasi-absence de cadre de coopération pour les eaux souterraines partagées** qui assurent aujourd'hui 40% des terres irriguées et la subsistance d'environ deux milliards de personnes.

Cette situation nous commande de renforcer le partage d'expériences et le partenariat par l'établissement de cadres de coopération et d'instruments adéquats et consensuels.

En entamant ce dialogue, l'occasion nous est ainsi donnée de rappeler la centralité de la coopération dans l'atteinte de l'ODD6 et d'aborder entre autres questions :

- le rôle important de « l'hydro-diplomatie » dans la prévention des crises ;
- l'action des organismes de bassins dans la coopération transfrontalière ;
- les mécanismes de financement innovants et de gouvernance de l'eau ;
- et le rôle des partenariats multi-acteurs dans des dynamiques de construction de la paix à l'échelle des territoires et des Etats.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour le Sénégal, l'eau, ne doit pas être une source de tensions **mais plutôt un pont entre les peuples, un vecteur de paix et d'expression de la solidarité**, afin de relever les défis du développement durable. Elle doit raffermir les relations entre femmes et hommes qui ont des destinées communes qu'ils n'ont pas choisies mais imposées par la **NATURE**.

C'est justement dans cet esprit que le Sénégal a adhéré à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

C'est aussi le sens de notre initiative d'inscrire la thématique « *Eau, Paix, Sécurité* » pour la première fois dans l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies lors de notre présidence de cet organe en novembre 2016.

C'est, enfin, le sens de notre appartenance à l'**OMVS** et l'**OMVG**, créées respectivement en 1972 et 1978, et dont les pays membres ont réussi à réaliser des infrastructures et programmes communs de développement. **Ce sont là des exemples de coopération réussie pouvant humblement inspirer beaucoup d'Etats dans le monde.**

Par exemple, l'OMVS a permis de couvrir plus de **30% des besoins des Etats en énergie**. Elle a également permis à environ **4,5 millions de personnes**, d'avoir une activité socio-économique.

Voilà ce que la coopération peut faire ! Transformer de façon substantielle et structurelle la situation des femmes, des hommes et des jeunes qui ne dépendent que des cours d'eau pour vivre.

Dans le même sillage, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau et le Sénégal ont adopté en septembre 2021 une déclaration ministérielle conjointe jetant les bases d'une **coopération autour du Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien** qui doit promouvoir la résilience et la stabilité de la région à travers une gestion stratégique, intégrée et concertée des ressources en eau souterraine.

**Mesdames et Messieurs,**

Il est temps d'accélérer la mise en œuvre de nos engagements, de renforcer les mécanismes de suivi, de coopération et de financement.

A ce propos, la Déclaration de Dakar, un « **Blue Deal pour la sécurité de l'eau pour la paix et le développement** », ainsi que le « **Plan d'action des bassins des Fleuves, des lacs et des aquifères** », lancés lors du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau et déjà inscrits dans le **Programme d'action pour l'eau**, proposent des mesures concrètes.

Le lancement de la « **Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières** », en décembre dernier lors du Sommet de l'ONU-Eau sur les « Eaux souterraines », à Paris, va dans le même sens.

Mais au-delà de ces initiatives, **la coopération doit être aussi économique et financière, en soutenant davantage** les investissements en la matière.

C'est pourquoi le Président Macky SALL a lancé lors du 9ème Forum mondial de l'eau à Dakar, **le Panel international de haut niveau sur les investissements dans l'eau en Afrique** afin de mobiliser 30 milliards de dollars par an jusqu'en 2030.

Enfin, **Mesdames et Messieurs**, le Sénégal reste convaincu que l'eau doit être un trait d'union entre les peuples et demeurer un vecteur essentiel de paix et de résilience. C'est pourquoi, nous demeurons convaincus que la Coopération est la voie du salut qui doit guider nos actions dans le domaine de l'eau mais également dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Je souhaite que les résultats de ce dialogue répondent pleinement à nos attentes.

**Je vous remercie.**